



Décision administrative	
N°	Date
VISA	

**Demande d'autorisation de tir du sanglier
du 1^{er} au 31 mai 2024,
pour la protection des semis**

Je soussigné (nom, prénom), _____
demeurant à (adresse complète) _____
N° de téléphone : _____
Adresse mél : _____

agissant en qualité de :

- propriétaire exploitant agricole
 déléataire du droit de chasse (Nom du propriétaire ou fermier : _____)

disposant d'un territoire d'une superficie totale deha (mini 5 hectares d'un seul tenant).

Je m'engage à ce que soient respectées les conditions spécifiques de destruction mentionnées ci-dessous :

- la chasse du sanglier peut être pratiquée, en plaine, à l'affût ou à l'approche, **uniquement pour la protection des semis.**

- Chaque tireur délégué par le titulaire de la présente autorisation devra être porteur d'une copie de cette dernière.
- La déclaration via la fiche de prélèvement journalier ou via l'espace adhérent sur le site internet de la FICIF, doit être transmise dans les 48 h qui suivent le tir.

Référence à consulter : Arrêté préfectoral n°2024-DDT-SE-164 du 24 avril 2024

À l'issue de la période de destruction, un bilan du nombre d'animaux détruits devra obligatoirement être renvoyé à la DDT (même s'il est nul) sous peine de non attribution d'autorisation l'année suivante.

A _____, le _____
(signature)

À transmettre accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour, à l'adresse suivante :
Direction départementale des territoires, Service environnement /BBT
Boulevard de France Georges Pompidou – TSA 71103 – 91010 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX
ou par courriel : ddt-se-bbt@essonne.gouv.fr



PRÉFET
DE L'ESSONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement
Bureau Biodiversité et Territoires

TIR DU SANGLIER
mai 2024

BILAN

**Envoi obligatoire à la DDT d'un bilan sur le nombre d'animaux détruits,
à l'issue de la période de destruction autorisée**

Je soussigné (nom, prénom) : _____

demeurant à (adresse complète) : _____

N° de téléphone obligatoire : _____

Espèces ayant provoqué les dégâts	Nombre d'animaux détruits	Numéro d'autorisation(s) inscrit(s) sur votre (vos) demande(s) * (en haut à droite)
SANGLIER		

* Indication indispensable merci de la préciser

A

, le
(signature)

BILAN A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :

DDT SE/BBT
Boulevard de France Georges Pompidou
TSA 71103 - 91010 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

ATTENTION L'absence de retour de bilan dans les délais, entraînera le refus d'autorisation de destruction à toute demande sollicitée l'année suivante.